La République du Centre, 24 avril 2014

POLITIQUE ■ Le préfet veut faire modifier l'énoncé de la délégation de « lutte contre l'immigration clandestine »

La délégation devrait changer de nom

Le préfet du Loiret Pierre-Étienne Bisch a écrit au maire d'Orléans Serge Grouard (UMP), pour l'enjoindre à modifier le nom de sa délégation controversée.

Florent Boisson

La délégation municipale orléanaise « de lutte contre l'immigration clandestine » vit-elle ses dernières heures ? Le préfet du Loiret Pierre-Étienne Bisch vient en tout cas d'adresser un courrier en ce sens au maire d'Orléans Serge Grouard (UMP).

Plus précisément, il lui a adressé, dans le cadre du contrôle de légalité, un « recours gracieux » pour qu'il précise « davantage l'énoncé de la délégation, afin d'éviter toute confusion avec les compétences de l'État. Il s'agit de s'en tenir aux attributions conférées aux communes par les textes, principalement le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). Cette meilleure précision permettra également au maire de mieux contrôler l'usage qui sera fait de cette délégation, conformément à une jurisprudence établie du Conseil d'État » indique la préfecture.

Le maire d'Orléans a deux mois pour répondre à ce recours, et préciser cette appellation, sans quoi le préfet saisira le tribunal administratif.

ÉLU. François Lagarde est l'élu chargé de cette délégation.

Requête du ministère

Selon nos informations, c'est le ministère de l'Intérieur qui a demandé au préfet de procéder à ce recours gracieux. Le sénateur PS Jean-Pierre Sueur, à l'origine de la procédure puisque c'est lui qui avait alerté le préfet et la place Beauveau, a été prévenu de l'initiative.

Serge Grouard n'a pas commenté l'information hier, mais il avait déminé le terrain jeudi dernier, lors du conseil municipal, indiquant que l'intitulé pourrait être modifié « si le besoin juridique s'en faisait sentir ». C'est le cas. ■

■ François Lagarde sous pression

En disponibilité du tribunal administratif (TA) de Lyon depuis le 1er janvier, le conseiller municipal François Lagarde (UMP) doit reprendre ses activités de magistrat le 1er mai. Il devrait vraisemblablement le faire dans un cadre plus contraint. Le collège de déontologie du Conseil d'État (*la plus haute juridiction administrative française*), saisi par le président du TA de Lyon, estime que ses fonctions d'élu délégué à la lutte contre l'immigration clandestine « l'exposeraient, s'il traitait au tribunal des dossiers relatifs au droit des étrangers, à des contestations, voire des demandes de récusation » et « opposeraient » la position du président du TA, qui va recevoir François Lagarde, avant de définir ses nouvelles attributions.

ORLÉANS ■ Le préfet veut que le maire d'Orléans change le nom de sa délégation

Saisi il y a plusieurs semaines par le sénateur (PS) du Loiret, Jean-Pierre Sueur, le préfet, Pierre-Étienne Bisch, vient de réaliser un « recours gracieux » auprès du maire d'Orléans, Serge Grouard (UMP), pour l'enjoindre de mieux préciser « l'énoncé de sa délégation » de « lutte contre l'immigration clandestine », afin d'éviter « toute confusion avec les compétences de l'État ». Sans réponse du maire dans les deux mois, le préfet pourrait alors saisir le tribunal administratif pour l'obliger à modifier cette dénomination. Par ailleurs, le conseiller municipal en charge de cette délégation, François Lagarde (UMP), qui doit reprendre ses fonctions de magistrat au tribunal administratif de Lyon (Rhône) le 1er mai, ne devrait plus traiter là-bas d'affaires contentieuses portant sur les « droits aux étrangers ». C'est en tout cas l'avis du collège de déontologie du Conseil d'État. Le président du tribunal administratif de Lyon précisera, après avoir reçu François Lagarde, le cadre de ses attributions. ■

Phoca PDF